



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Secrétariat général

Direction de la réglementation et de la citoyenneté

Lille, le 16 juin 2023

Bureau de la réglementation générale et de la
circulation routière

Le Préfet du Nord

à

Affaire suivie par :
Vivien POORTEMAN
Tél : 03 20 30 52 37
pref-cdac59@nord.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les membres
de la commission départementale
d'aménagement commercial (CDAC)
(Liste des destinataires in fine)

Objet : **CDAC du NORD** - commission départementale d'aménagement commercial

Je vous prie de bien vouloir assister à la CDAC chargée d'examiner les dossiers :

n° 502 : demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la SCI MARTI-PIERRELAYE portant sur le projet d'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin GIFI de 2 172 m² de surface de vente à Proville, rue Blaise Pascal, le :

Mardi 27 juin 2023 à 14h15
Préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur – 59000 LILLE
Site Scrive - Salle Francis-Louis CLOSON (D108)

n° 504 : demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la SCI DES DEUX VILLES portant sur le projet d'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin PICARD de 203m² de surface de vente à La Gorgue, avenue des Aulnes, ZAC des Magots, le :

Mardi 27 juin 2023 à 14h45
Préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur – 59000 LILLE
Site Scrive - Salle Francis-Louis CLOSON (D108)

J'attire votre attention sur les mesures particulières de sûreté mises en place à l'entrée du site de Scrive (contrôles d'identité, des sacs et passage dans un portique de sécurité). C'est pourquoi, je vous invite à prendre en compte le délai d'attente éventuel pour accéder à la salle de commission et à vous munir de la présente convocation pour justifier de votre déplacement au sein de la préfecture.

.../...

Je vous transmets également les lettres d'enregistrement, les formulaires relatifs à la déclaration d'intérêts et les arrêtés constituant la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) chargée de statuer sur les demandes.

Le rapport d'instruction relatif à ce projet vous sera communiqué 5 jours au moins avant la réunion, par voie électronique. Le demandeur qui aura également connaissance de ce rapport, exposera lors de la présentation du projet aux membres de la commission, une réponse illustrée faisant suite aux problématiques posées.

J'insiste tout particulièrement sur le quorum requis, les règles d'impartialité et le secret des délibérations et documents dont vous avez connaissance dans le cadre de cette mission et **vous rappelle que les membres de la CDAC ne peuvent se faire assister par des collaborateurs.**

Je vous rappelle qu'il ne vous sera pas possible de siéger si, d'une part, vous n'avez pas préalablement remis au secrétariat de la CDAC, au plus tard le jour de la réunion, le **formulaire de déclaration d'intérêts** dûment complété et signé et, d'autre part, si vous n'avez pas assisté aux échanges précédant les votes.

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe de section



Sevinez AYDOGDU

Liste des destinataires

Collège Élus

- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord, ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil Régional, ou son représentant.

Collège représentants des Maires et des Intercommunalités du Nord

- Monsieur Henri QUONIOU, maire de Saint-Souplet,
- Monsieur Arnaud HOTTIN, vice-président de la communauté de communes Pévèle-Carembault, maire de Bersée.

Collège personnalités qualifiées en matière de consommation et de protection des consommateurs

- Monsieur Paul LAMMIN, ancien commerçant.
- Monsieur Henri DELBARRE, vice-président de l'union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord

Collège personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire

- Monsieur Benoît PONCELET, architecte-urbaniste, directeur du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Nord.

Une personnalité qualifiée représentant le tissu économique, désignée par la chambre d'agriculture, n'ayant pas voix délibérative

- Monsieur Laurent VERHAEGHE (titulaire),
- Monsieur Simon AMMEUX (suppléant).